

# CONTRAC<sup>®</sup> SOFT BAIT

## TUE LES RATS ET LES SOURIS

PÂTE  
RODENTICIDE

### Tue les rats d'égout résistants à la warfarine

Les rats d'égout, les rats noirs et les souris communes peuvent ingérer une dose létale en une seule consommation, mais les premiers rongeurs peuvent prendre jusqu'à quatre à cinq jours à mourir après le début du traitement.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **33164** LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES

### COMMERCIAL

AVERTISSEMENT



POISON

#### PRINCIPE ACTIF:

Bromadiolone.....0,005 %

Contient du benzoate de denatonium

Avertissement, contient l'allergène lécithine de soja.

Contient du sorbate de potassium à raison de 1 % à titre d'agent de conservation.

#### LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

(consulter la face arrière pour des mises en garde supplémentaires)

#### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Usage réservé uniquement aux spécialistes accrédités de la lutte antiparasitaire, aux producteurs agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par l'administration publique

CONTENU NET : 0,75 à 8,2 kg (75-820 sachets, 10 g/sachet).

Fabriqué par : Bell Laboratories, Inc., 3699 Kinsman Blvd., Madison, WI 53704 É.-U.  
Tél. : 608-241-0202

**PRÉCAUTIONS :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Ne pas ouvrir les sachets des produits prémesurés. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément du reste de la lessive, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter de nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.**

Toute personne qui manipule ce produit doit porter un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussettes et des chaussures ainsi que des gants résistant aux produits chimiques.

**PREMIERS SOINS :**

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tout cas d'ingestion par des êtres humains. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est soupçonné. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXOLOGIQUES :** La vitamine K<sub>1</sub> par injection intramusculaire ou sous-cutanée ou par voie orale est conseillée comme traitement curatif de l'empoisonnement par anticoagulant. La gravité du cas, telle que mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P.T.), déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

**RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :** Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Tenir à l'écart des lacs, des ruisseaux et des étangs.

**MODE D'EMPLOI :** Utiliser l'appât pour lutter contre les rats d'égout (*Rattus norvegicus*), les rats noirs (*Rattus rattus*) et les souris communes (*Mus musculus*) à l'intérieur et à l'extérieur à une distance de moins de 15 mètres des bâtiments (unités d'habitation, bâtiments agricoles, établissements de restauration [zones à usage non alimentaire], silos à grains [vides], usines de transformation [aliments destinés à une consommation humaine ou animale dans les zones à usage non alimentaire] et aires d'entreposage [à usage non alimentaire]). L'appât doit être placé dans un point d'appât inviolable le long des clôtures délimitant les propriétés, à l'extérieur de la limite de 15 mètres, mais à moins de 100 mètres des bâtiments, si le point est solidement fixé (cloué, par exemple) sur la clôture ou dans le sol.

**Aires de transformation des aliments, fabrication de produits alimentaires, stockage des aliments et aires de service alimentaire :** Pour les zones non directement liées à la transformation des aliments : utiliser seulement dans des zones à usage non alimentaire ou dans des endroits où les aliments destinés à la consommation humaine ou animale, de même que l'équipement de conditionnement ou de manutention, ne sont jamais ouverts ou exposés. Pour les zones où des aliments destinés à la consommation humaine ou animale sont transformés, servis ou entreposés : dans les usines de transformation de la viande ou des aliments (aires de transformation), utiliser seulement si l'usine ne fonctionne pas. Enlever ou couvrir tous les aliments, les emballages et les ustensiles avant de placer les appâts dans les points d'appât. Enlever tous les appâts et les rongeurs morts avant de réutiliser l'usine (les aires de transformation incluent le stockage et le service). Si le pesticide pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver la peau à fond et enfiler des vêtements propres.

**RESTRICTIONS D'UTILISATION :** L'appât DOIT être placé dans des points d'appât inviolables ou dans un endroit hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage ou de la faune non ciblée NE PAS placer les appâts dans un endroit où ils risqueraient de contaminer des aliments ou encore des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

Le point d'appât (**niveau 3**) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, mais hors de la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes : 1) être fabriqué avec un matériau d'une grande solidité (par exemple, métal ou plastique moulé par injection) afin que les enfants ne puissent le détruire; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les enfants ne puissent atteindre l'appât; 3) sa structure interne doit être telle que l'appât ne puisse pas en tomber si le point d'appât est secoué; 4) son panneau donnant accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et doit pouvoir être verrouillé en place (par exemple, au moyen d'une vis ou d'un cadenas); 5) il doit afficher le nom du produit, celui de la matière active, la garantie, le numéro d'homologation et la mention « AVERTISSEMENT – POISON » et le symbole composé d'un crâne de squelette et de deux tibias croisés.

Le point d'appât (**niveau 2**) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, à la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 3 : 1) être résistant à la destruction par des animaux d'espèces non ciblées; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les animaux des espèces non ciblées ne puissent atteindre l'appât.

Les appâts placés à l'extérieur et au-dessus du sol DOIVENT être placés dans des points d'appât.

Le point d'appât (**niveau 1**) destiné à être placé à l'extérieur, en surface, à un endroit accessible aux enfants, aux animaux de compagnie et aux espèces sauvages non ciblées, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 2 ou 3 : 1) être résistant à la destruction ou à l'affaiblissement attribuables à des conditions météorologiques normales, non catastrophiques (comme la neige, la pluie, les températures et l'humidité très intenses ainsi que l'exposition directe au soleil).

**SÉLECTION DES ENDROITS À TRAITER** : Déterminer les endroits où les rats et/ou les souris sont plus susceptibles de trouver et consommer l'appât. Il s'agit habituellement des endroits suivants : le long des murs, près des trous rongés, dans les terriers et leurs environs, les coins et les endroits cachés, entre les murs et les planchers ou les endroits où on a observé des rongeurs ou des signes de leur présence. Maintenir un approvisionnement régulier d'appât frais. Retirer rapidement tout appât gâté ou contaminé.

#### **DIRECTIVES D'APPLICATION :**

**RATS** : Placer entre 90 et 430 g (9 et 43 sachets) par emplacement, habituellement à des intervalles variant entre 4,5 et 9 mètres dans les zones infestées. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appâts frais pendant au moins 10 jours ou jusqu'à ce que tout signe d'activité des rats ait cessé.

**SOURIS** : Placer 10 et 20 g (1 et 2 sachets) par emplacement, habituellement à des intervalles variant entre 2,5 et 3,5 mètres dans les zones infestées. Jusqu'à six sachets peuvent être requis aux endroits de haute activité. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appâts frais pendant au moins 15 jours ou jusqu'à ce que tout signe d'activité des rats ait cessé.

**RATS ET SOURIS** : Remplacer immédiatement tout appât gâté ou contaminé. Pour prévenir toute réinfestation, éliminer autant que possible les sources d'approvisionnement en nourriture et en eau, de même que les abris. Si une nouvelle infestation se produit, répéter le traitement. En présence d'une source continue d'infestation, établir des points d'appât permanents et les regarnir au besoin.

**ÉLIMINATION** : Ne pas réutiliser les contenants vides. Éliminer les appâts non utilisés ou gâtés conformément aux exigences locales. Suivre les directives provinciales lorsqu'il est nécessaire de nettoyer le contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide impropre à tout usage ultérieur. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**Élimination des rongeurs :** Jeter les rongeurs morts dans les ordures ou les enfouir.

**ENTREPOSAGE :** Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des autres produits chimiques et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ranger le produit non utilisé dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr, hors de la portée des enfants et des animaux non ciblés..

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. .

**ÉTIQUETTE DES SACHETS INDIVIDUELS**

**CONTRAC<sup>®</sup> SOFT BAIT**

**PRINCIPE ACTIF :**

Bromadiolone :.....0,005 %

Contient du benzoate de denatonium

Avertissement, contient l'allergène lécithine de soja.

Contient du sorbate de potassium à raison de 1 % à titre d'agent de conservation.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **33164** LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES

**COMMERCIAL**

AVERTISSEMENT



POISON

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**MODE D'EMPLOI**

Consulter l'étiquette de l'emballage extérieur pour le MODE D'EMPLOI complet, y compris les RESTRICTIONS D'UTILISATION.

POIDS NET : 10 g

## **ÉNONCÉS DE MARKETING FACULTATIFS**

Facile à fixer [à l'intérieur du point d'appât]  
Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur  
Point de fusion extrêmement élevé [stable à 90 °C +]  
Tue les rats et les souris  
Tue les rats d'égout, les rats noirs et les souris communes  
Appât mou  
Sachet[s] d'appât mou  
Pochette[s] d'appât mou  
Paquet[s] d'appât mou  
Appât souple  
Sachet[s] d'appât souple  
Pochette[s] d'appât souple  
Appât en purée  
Sachet[s] d'appât en purée  
Pochette[s] d'appât en purée  
Paquet[s] d'appât en purée  
Appât en pâte  
Sachet[s] d'appât en pâte  
Pochette[s] d'appât en pâte  
Paquet[s] d'appât en pâte  
Peut être utilisé dans les postes d'appât Protecta® et Tomcat®  
Formule à base d'huile de goût agréable  
Sachet[s]  
Sachet[s] de 10 g  
Pochette[s] de 10 g  
Paquet[s] de 10 g

040517